

CMQ-67165

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance
du 2 octobre 2019

RÉSOLUTION
2019-005

**DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT DU MAIRE POUR SIÉGER
AU CONSEIL DE LA MRC DES APPALACHES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 16 septembre 2019, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le poste de maire est vacant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale permet de désigner un substitut du maire pour siéger au conseil de la MRC des Appalaches.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER madame Francine Drouin, mairesse suppléante, comme substitut du maire pour siéger au conseil de la MRC des Appalaches.

Copie certifiée conforme le
2 octobre 2019



Anne-Marie Simard Pagé, avocate
Secrétaire de la Commission